

SIVOS DE FORGES ET LA GRANDE PAROISSE

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures,
les membres composant le Conseil d'Administration du SIVOS de Forges et La Grande Paroisse, se sont réunis à la Mairie de La Grande Paroisse sur la convocation de Madame Laurence SIMON.

Présents : Quorum atteint : Mmes Laurence SIMON Mmes Dominique MICHOT, Emilie GIRAUD, Solène HEITZMANN, Malory AUMONT, M Emmanuel LEDOUX, Xavier RIBEIRO, Dimitri ARNOULD.

Absentes excusées et représentées : Mme Sahdia BEVILLARD représentée par M Xavier RIBEIRO, Mme Axelle GINEAU représentée par M Emmanuel LEDOUX, Mme Sylvie SIMOES représentée par Mme Laurence SIMON.

Secrétaire de séance : Mme Malory AUMONT.

Procès-Verbal du 30 juin 2026

Ordre du Jour

1. Approbation du conseil syndical du 14 avril 2026
2. Demande de mise en non-valeur de créances irrécouvrables
3. Attribution du Marché des photocopieurs
4. Constitution des commissions d'Appel d'offres et Technique marché à procédure.
5. Ouverture d'un poste d'agent de maitrise principal de 19heures annualisé au 1er août 2026
6. Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 30 heures au 1er août 2026
7. Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 15 heures au 1er août 2026
8. Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 20 heures au 1er août 2026
9. Annualisation temps de travail des ATSEM au 1er septembre 2026
10. Affaires et questions diverses.

1. Approbation du conseil Syndical du 14 avril 2026

la Présidente demande aux conseillers, si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du 14 avril 2026.

Le procès-verbal du 14 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2 Demande de mise en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres portés sur l'état annexé à la présente délibération et demande en conséquence l'allocation en non valeurs de ces titres dont le montant total s'élève à 462.56 €

Le conseil administratif accepte à l'unanimité la mise en non-valeur de la somme de 462.56 €

3 Attribution du marché des photocopieurs.

Dans le cadre des délégations de signature de la Présidente :

Le marché a été attribué à KONICA MINOLTA pour 16 trimestres le coût sera de 27 008 HT.

Par trimestre, le coût est 1688 HT , le contrat débutera cet été, avec une installation dans les écoles avant la rentrée.

-Espace Enfance Jeunesse un photocopieur couleur

- les 3 écoles des photocopieurs en noir et blanc.

Le conseil administratif accepte à l'unanimité la société KONICA MINOLTA

4 Constitution des commissions d'Appel d'offres et Technique marché à procédure adapté.

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la CAO doit être composé pour un établissement public de coopération intercommunale, de la même façon qu'elle est composée dans la collectivité ayant le plus grand nombre d'habitants. Il doit donc procéder à l'élection de cinq membres titulaires, et de trois membres suppléants, le ou la Président(e) du Sivos ou sa représentante étant présidente de la CAO et de la MAPA.

Actuellement les membres titulaires et sont suppléants sont cités ci-dessous.

Il faut être 5 membres sur les titulaires et 5 sur les suppléants

Pour les membres titulaires

M Emmanuel LEDOUX

Mme Dominique MICHOT

Mme Sylvie GOMES SIMOES

Mme Axelle GINEAU

Mme Malory AUMONT

Pour les membres suppléants

M Dimitri ARNOULD

Mme Solène HEITZMANN

Mme Emilie GIRAUD

Mme Sahdia BEVILLARD

M Xavier RIBEIRO

Les élus se présentant sont élus à l'unanimité

5. Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal de 19 heures annualisé au 1 août 2026.

Madame La Présidente informe le Conseil Administratif qu'il convient de créer un emploi d'agent de maîtrise principal à temps non complet, à raison de 19 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1er août 2026, afin de répondre aux besoins du service.

Le conseil administratif accepte à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal de 19 heures annualisé à compter du 01/08/2026.

6 Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 30 heures au 1 août 2026

Madame La Présidente informe le Conseil Administratif qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1er août 2026, afin de répondre aux besoins du service.

Le conseil administratif accepte à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 30 heures à compter du 01/08/2026.

7 Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 15 heures au 1 août 2026

Madame La Présidente informe le Conseil Administratif qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires, à compter du 1er août 2026, afin de répondre aux besoins du service.

Le conseil administratif accepte à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 15 heures à compter du 01/08/2026.

8 Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 20 heures au 1 août 2026

Madame La Présidente informe le Conseil Administratif qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1er août 2026, afin de répondre aux besoins du service.

Le conseil administratif accepte à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 20 heures à compter du 01/08/2026.

9 Annualisation temps de travail des ATSEM au 1 septembre 2026

La présidente informe le conseil Administratif de mettre en place l'annualisation du temps de travail des ATSEM à compter du 1er septembre 2026.

PRINCIPES DE L'ANNUALISATION

- Le temps de travail est calculé sur une période annuelle.
- Les périodes scolaires constituent des périodes de forte activité.
- Les périodes de vacances scolaires constituent des périodes de moindre activité ou de non-activité.
- La rémunération demeure identique chaque mois, indépendamment des variations horaires.

ORGANISATION

Le planning annuel de chaque ATSEM sera établi en tenant compte :

- des heures effectuées pendant le temps scolaire ;
- des interventions pendant les vacances scolaires ;
- de la journée de solidarité ;
- des congés annuels ;
- des nécessités de service.

Les cycles de travail devront respecter les garanties minimales prévues par la réglementation (temps de repos quotidien, repos hebdomadaire, amplitude maximale de travail, pauses obligatoires).

AVIS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Le Comité Social Territorial a été consulté, nous avons eu un avis favorable.

Le conseil administratif accepte à l'unanimité l'annualisation du temps de travail des ATSEM à compter du 01/09/226.

10 Affaires et questions diverses

Rentrée 2026-2027

Répartition sur 9 classes :

Clovis Moriot : CP : 32 CE1 : 34 CE2 : 35 = **101 élèves**

Achille Pierre : CE2 : 8 CM1 : 43 CM2 : 32+1 = **84 élèves**

André Cholet : PS 34→MS 34→GS29 =97 élèves

Services Sivos

Effectifs rentrée 2026-2027

RESTAURATION SCOLAIRE							
2025-2026				2026-2027			
ACHILLE PIERRE				ACHILLE PIERRE			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
65	66	65	66	66	68	67	67
CLOVIS MORIOT				CLOVIS MORIOT			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
93	94	95	95	86	90	89	88
ANDRE CHOLET				ANDRE CHOLET			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
61	64	64	63	81	82	81	82
219	224	224	224	233	240	237	237

ACCUEIL DU MATIN							
2025-2026				2026-2027			
ACHILLE PIERRE				ACHILLE PIERRE			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
32	30	29	30	38	38	37	39
CLOVIS MORIOT				CLOVIS MORIOT			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
54	48	51	53	46	42	44	43
ANDRE CHOLET				ANDRE CHOLET			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
40	41	43	41	41	42	42	42
126	119	123	124	125	122	123	124

ACCUEIL DU SOIR							
2025-2026				2026-2027			
ACHILLE PIERRE				ACHILLE PIERRE			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
34	32	32	31	34	35	36	36
COVIS MORIOT				CLOVIS MORIOT			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
52	50	55	49	46	44	47	42
ANDRE CHOLET				ANDRE CHOLET			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
39	41	41	39	41	41	40	37

125	123	128	119	121	120	123	115
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

MERCREDI

2025-2026		2026-2027	
PRIMAIRES		PRIMAIRES	
MATIN+REPAS	APRES-MIDI	MATIN+REPAS	APRES-MIDI
64	60	66	62
MATERNELLES		MATERNELLES	
MATIN+REPAS	APRES-MIDI	MATIN+REPAS	APRES-MIDI
35	34	40	36
99		106	

AIDE AUX DEVOIRS

2025-2026				2026-2027			
LUNDI	MARDI	JEUDI		LUNDI	MARDI	JEUDI	
11	9	10		10	8	9	
LUNDI	MARDI	JEUDI		LUNDI	MARDI	JEUDI	
4	4	4		6	5	7	
15	13	14		16	13	16	

Remise des cadeaux des CM2 5 septembre 2026 pendant le Forum des associations

Les élus n'ayant plus aucune question, le conseil administratif est clos à 19h37.

Présidente du SIVOS

Laurece SIMON



Secrétaire de Séance

Malory AUMONT

